



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°20-140618** : Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Protection d'établissement sensible contre les inondations de la ravine du Bras-Michel (IRSAM les Cascavelles)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 16

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 05

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU QUATORZE JUIN**

**DEUX MILLE DIX-HUIT**

L'an deux mille dix-sept le **QUATORZE JUIN** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS** : Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S)** : René HOAREAU conseiller municipal - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

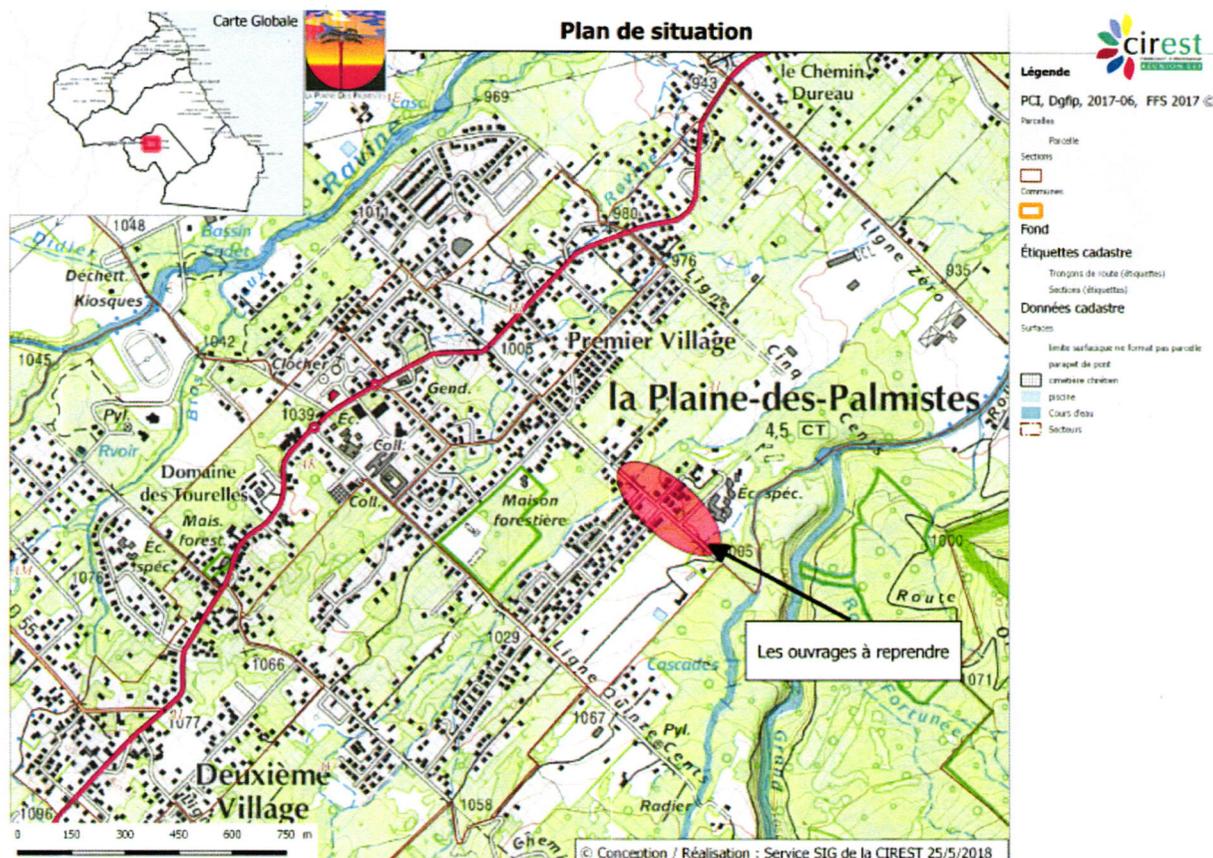
**PROCURATION(S)** : Marc Luc BOYER Maire à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe à Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe à Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180621-DCM20-140318-  
DE  
Date de télétransmission : 21/06/2018  
Date de réception préfecture : 21/06/2018

Affaire n° 20-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Protection d'établissement sensible contre les inondations de la ravine du Bras-Michel (IRSAM les Cascavelles)

Depuis quelques années, divers travaux d'aménagement ont été faits afin de réduire le risque de débordement des ouvrages hydrauliques notamment en les redimensionnant. Parmi les situations à traiter, il reste à réaliser l'ouvrage sur la ravine du Bras Michel ainsi qu'à reprendre les travaux de recalibrage du fossé longeant la rue Alfred DEPEINDRAY. Il s'agit du principal ouvrage sur le secteur qui dysfonctionne en cas de crue intense, comme nous avons pu le voir avec les derniers épisodes climatiques (Ava, Berguitta et Fakir).



Plan de situation du projet

Comme l'ont démontré les différentes études et expertises menées sur le secteur, le risque de débordement génère l'inondation des habitations proches, de l'hôtel se trouvant en aval et surtout du centre des autistes à proximité considéré comme un établissement sensible en raison du public qui y est soigné (IRSAM les Cascavelles). Il convient donc de régler définitivement ce point noir hydraulique en sécurisant toute la zone impactée par les débordements générés par le dysfonctionnement de la ravine du Bras Michel et du fossé attenant.

L'objectif de ces travaux est le redimensionnement l'ouvrage de franchissement de la ravine sur la rue Alfred DEPEINDRAY à l'altitude 1000 m NGR et le redimensionnement d'un fossé existant. Cette voie permet en effet l'accès à un établissement sensible.

Les travaux consistent en la réalisation d'un ouvrage cadre en béton armé, type PICE, d'une section de 7 X 3 X 11 mètres de longueur. La rue DEPEINDRAY intégrera :

- Une chaussée de largeur circulaire de 2x2.75 m en béton bitumineux de 0,15 m

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180621-DCM20-140318-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2018  
Date de réception préfecture : 21/06/2018

- Un trottoir à l'aval de l'ouvrage de 1.50 m de large, réalisé en béton. Ce trottoir sera bordé coté route par une bordure T2 classique,
- Une piste mixte cycle piéton de 2.50 m de large à l'amont de l'ouvrage et séparé de la chaussée par une bordure demi-cercle franchissable,
- L'ouvrage sera équipé, coté ravine de gardes corps architecturaux de 1.20 m de hauteur (au-dessus du trottoir) conformes à la norme XP 98-405.

Le projet comprend les éléments suivants:

- La protection des berges, en amont et en aval de l'ouvrage sur 73 ml,
- La gestion des transitions amont/aval avec le lit actuel de la ravine.

Pour le fossé, les travaux sont essentiellement composés de :

- Terrassement en terrain rocheux pour le recalibrage du lit du talweg,
- Travaux de maçonnerie pour la réalisation d'un muret en pied de confortement,
- Travaux de confortement de berge par géo grille tridimensionnelle.

Ces travaux permettront de mettre aux normes cet ouvrage défailant et compléter l'infrastructure en faveur de la mobilité.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des travaux et des études de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) qui sont évalués à 977 809.30 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
ETAT - DSIL 2018	80 %	782 247.44 €
Commune	20 %	195 561.86 €
Montant Total HT		977 809.30 €
Montant TVA	8,5 %	83 113,79 €
Montant total TTC		1 060 923,09 €

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière HT de la commune à hauteur de 195 561.86 €,
- **VALIDE** la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 782 247.44 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme  
LE MAIRE

Maire **Luc BOYER**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180621-DCM20-140318-  
Date de télétransmission : 21/06/2018  
Date de réception préfecture : 21/06/2018